

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DDB2020\_021**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	44
Votants	46
Pouvoirs	2

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 4 décembre 2020

**LE 10 décembre 2020, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

**ADHÉSION DU GRAND PÉRIGUEUX À L'ASSOCIATION FRENCH TECH PÉRIGORD VALLEY - POINT DELIBERANT**

**PRESENTS :**

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHEIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. MALLET, M. PERPEROT, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. CAREME, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, M. VADILLO

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. COLBAC, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOTTIER, M. REYNET, M. VIROL, M. FARGE, M. BOURGEOIS

**POUVOIR(S) :**

M. DUCENE donne pouvoir à M. LECOMTE  
M. PARVAUD donne pouvoir à M. SUDREAU

## ADHÉSION DU GRAND PÉRIGUEUX À L'ASSOCIATION FRENCH TECH PERIGORD VALLEY

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ses pouvoirs,

**Considérant que** la Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux et le Conseil Départemental de Dordogne ont porté conjointement une candidature qui a abouti en mai 2020 à la labellisation French Tech Périgord Valley. Cette démarche de candidature a été appuyée par un collectif de chefs d'entreprise, de start ups, de structures d'aides à la création d'entreprise et des chambres consulaires.

**Que** la Mission Nationale French Tech est rattachée à la Direction Générale des Entreprises sous la tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances. Une Communauté French Tech est une dynamique autour d'un programme d'actions portée par des chefs d'entreprises qui contribuent à faire du territoire labellisé un lieu où les start ups peuvent naître, se développer et connaître un succès à l'international.

**Que** les ambitions d'une communauté French Tech rassemblent :

- l'appui à la création et à la croissance des startups,
- l'attractivité du territoire et l'internationalisation des startups,
- la coordination,
- la communication et la visibilité de l'écosystème numérique

**Considérant que** pour le territoire du Grand Périgueux et plus largement le département, le label est une opportunité d'apporter une visibilité et une notoriété à la dynamique locale des entrepreneurs. Il permettra au territoire de jouer un rôle dans l'écosystème de l'innovation et de l'entrepreneuriat.

**Que** dans le prolongement du projet Digital Valley, le Grand Périgueux s'associe à toutes les initiatives sur le territoire pour favoriser le développement économique des entreprises, la dynamique entrepreneuriale et la création d'emplois.

**Qu'enfin**, cette labellisation a été attribuée pour une durée expérimentale de deux ans. Elle fera l'objet d'une étude par la Mission nationale French Tech pour reconduire la labellisation au vu des résultats obtenus.

**Structuration de l'association** : French Tech Périgord Valley sera créée sous forme associative avec une gouvernance à dominante entrepreneuriale pour respecter les critères de composition d'une Communauté French Tech.

**L'association est composée de 3 catégories de membres :**

- les membres fondateurs institutionnels : La Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux , le Conseil Départemental de Dordogne, la Communauté d'Agglomération du Bergeracois, la Chambre économique. Ils ont une voix délibérative.

**Qu'il** est proposé de désigner M. Alain Cournil représentant le Grand Périgueux lors des instances de gouvernance de l'association French Tech Perigord Valley.

- les membres actifs : s'acquittent d'une cotisation annuelle, ils ont une voix délibérative

- les membres adhérents : inscrits gratuitement à l'annuaire numérique. Ils ont une voix consultative.

**Considérant que** la gouvernance est composée :

- d'un bureau de 5 entrepreneurs
- d'un Président

- d'un Conseil d'Administration de 9 membres , appelé Comité French

- d'une Assemblée Générale Ordinaire

- d'une Assemblée Générale Extraordinaire

- d'un Comité de suivi trimestriel pour assurer le lien régulier avec les institutionnels

**Que** La coordination et l'animation seront assurées par Natalia Héraut, Professeure au BTS SIO et référente entreprises au Lycée Bertran de Born, en tant que future Directrice de l'association French Tech Périgord Valley. Une démarche doit être lancée auprès du Rectorat pour une demande de mise à disposition de 2 jours, soit 6 heures hebdomadaires.

*en annexe Les statuts*

**Que** le lancement officiel de l'association est prévu pour le premier trimestre de l'année 2021 lors d'une AG constitutive qui induit :

- la création de l'association avec la mise en place de la gouvernance
- le recrutement des membres actifs
- la présentation et la mise en place de l'animation pour mobiliser ses adhérents

Les axes d'intervention de la Communauté French Tech Périgord Valley :

- fédérer et mobiliser l'écosystème autour de l'innovation et de l'entrepreneuriat ;
- augmenter la visibilité des entreprises et start up du territoire ;
- développer l'attractivité du territoire en terme d'emplois, de financement et d'implantation ;
- renforcer les collaborations avec l'enseignement supérieur et la recherche ;
- impulser une dynamique inter-territoriale (régionale, nationale, et internationale) autour des filières d'excellence ;
- développer les outils de partage des savoir-faire et d'accélération des projets sur le territoire

Dès 2021, un programme opérationnel pour animer et structurer la communauté  
en annexe le programme opérationnel

DÉPENSES		RECETTES	
Journée de lancement French Tech	1 000 €	Adhésion (20 TPE et 10 PME)	4 000 €
Evènement annuel « Trophée des startups Innovation »	6 000 €	Conseil Départemental	35 000 €
Organisation Afterworks et petit-déjeuners (animation du réseau French Tech) - 6 rencontres sur le département	6 000 €	Le Grand Périgueux	20 000 €
Lancement French Tech Tremplin	20 000 €	La CAB	20 000 €
Rémunération		La Chambre économique	10 000 €
Coordinatrice	21 000 €	Orange	1 000 €
2 stagiaires (OTP)	15 000 €		
Frais déplacement/repas	3 000 €		
Frais d'installation (abonnement + Mat.Bureau + équipements + Accès ADSL)	7 000 €		
Communication, édition : site web et achat nom de domaine, plaquettes	6 000 €		
Communication sur les réseaux sociaux	5 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>90 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>90 000 €</b>

### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- valide les statuts de l'association French Tech Périgord Valley
- valide la participation du Grand Périgueux en tant que membre d'honneur de l'association Périgord French Tech
- valide le montant de l'adhésion du Grand Périgueux à hauteur de 20 000 €

- budgète pour 2021 le montant de l'adhésion
- désigne M. Alain Cournil représentant du Grand Périgueux au Conseil d'Administration de l'association French Tech
- autorise le Président à signer les documents s'y afférant

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

DDB2020\_021

SLOV

ID : 024-200040392-20201210-DDB2020\_021-DE

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 18/12/2020	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 18/12/2020	Périgueux, le 18/12/2020
	<p>Le Président, Jacques AUZOU</p> 